

## CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT 2016

Considérant,

- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre d,
- les crédits supplémentaires de fonctionnement votés :
  - CHF 20'000 (délibération D-1387 du 1<sup>er</sup> mars 2016), crédit supplémentaire de fonctionnement. Sollicitation de l'Hospice général pour l'intégration des migrants,
  - CHF 16'000 (délibération D-1388 du 1<sup>er</sup> mars 2016), crédit supplémentaire de fonctionnement destiné au remplacement d'une défense incendie et à la réparation de bornes hydrantes sur le territoire communal,
  - CHF 120'000 (délibération D-1389 du 1<sup>er</sup> mars 2016), crédit supplémentaire de fonctionnement destiné au financement du bicentenaire de l'entrée de la commune de Compesières dans la république et canton de Genève,
  - CHF 8'000 (délibération D-1398 du 21 juin 2016), crédit supplémentaire de fonctionnement destiné à financer des comptages routiers,
  - CHF 10'000 (délibération D-1406 du 20 décembre 2016), crédit supplémentaire de fonctionnement pour l'octroi d'une aide financière d'urgence destinée aux victimes de l'ouragan Matthew en Haïti.
- les dépassements des crédits de fonctionnement totalisant **CHF 160'656.91**, après avoir pris en déduction les crédits supplémentaires de fonctionnement,
- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des finances du 12 avril 2017.

Sur proposition du maire et des adjoints,

le Conseil municipal

### DÉCIDE

**À l'unanimité, soit par 15 voix pour :**

1. D'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2016 pour un montant de **CHF 160'656.91**.



Législature 2015-2020

Délibération D-1413

Séance du 9 mai 2017

2. De couvrir ces crédits budgétaires supplémentaires par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.

Bardonnex, le 16 mai 2017

Ginior RANA ZOLANA,  
Président